



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2026

Date de convocation : 11 septembre 2026	Nombre de conseillers en exercice : 27
Date d'affichage : 11 septembre 2026	Nombre de conseillers présents : 20
	Nombre de conseillers votants : 26

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à 19 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, à la suite de la convocation adressée le 11 septembre 2026.

Étaient présents : Marie-Claire CHAMBARET, Rémi HEUDE, Sylvie BARBERI, Alain PRAT, Cynthia TRIMBOUR, François LACOMME, Laurent MAUGÈRE, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Patrick MIKOLAJCZAK, Bruno PASTRE, Patrick DORÉ, Christèle DEVERGNE, Olivier CARNOT, Agnès MERZ, Annabella CADET, Aurélie CASTANAR, Laura SALIS, Matteo CANTAREL, Constance GUEY, Timoté FRANCE

Ont donné pouvoir : Bernard JACQUET à Rémi HEUDE
Patrick VELAY à Alain PRAT
Laurie FILLATRE à Laurent MAUGÈRE
Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI à Cynthia TRIMBOUR
David RODRIGUES à Christèle DEVERGNE
Chrystelle LEPAGE à Marie-Claire CHAMBARET

Était absente : Magali LAJOUX

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGÈRE

N° 2026 / VI / 4 – 9.1 Contrat d'assurances Incendie, Accidents et Risques Divers (IARD) 2028-2031 : Adhésion au groupement de commandes du Centre interdépartemental de gestion

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des assurances,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 2022 / VIII / 5 – 9.1 du Conseil municipal du 15 décembre 2022 portant adhésion de la commune de Cerny au groupement de commandes 2024-2027 proposé par le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande Couronne d'Ile-de-France pour les assurances IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers),

CONSIDÉRANT l'arrivée à échéance des marchés issus de ce groupement au 31 décembre 2027,

CONSIDÉRANT l'intérêt de prendre part au nouveau groupement de commandes mis en place par le CIG pour les assurances IARD 2028-2031, notamment en matière de simplification administrative et d'économie financière,

VU les termes de la convention constitutive du groupement de commandes présentée à l'assemblée,

CONSIDÉRANT que les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans les marchés de services,
CONSIDÉRANT la possibilité de la commune de souscrire ou non, à l'issue de la consultation, les contrats proposés pour chacun des lots sélectionnés,
CONSIDÉRANT le montant de la participation financière qui doit être versée par la commune au coordonnateur à titre d'indemnisation de ces frais afférents à la préparation et à la passation des marchés susvisés et au fonctionnement du groupement,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes 2028-2031 initié par le Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne d'Ile-de-France pour les assurances IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers),

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne, Coordonnateur du groupement, et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes proprement dite et à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DÉCIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Chambaret', is written over a circular official stamp. The stamp is also in blue ink and contains the text 'MAIRIE DE CERNY' at the top and 'Essonne' at the bottom, separated by two small stars on the left and right sides.